



DUATHLON DU CAUX

DIMANCHE 17 MARS 2024



Epreuves individuelles

11h00	Benjamins	750 m / 5 km / 750 m
11h20	Pupilles	500 m / 2 km / 500 m
11h50	Poussins / Mini-poussins	250 m / 1 km / 250 m

ATTENTION : pour les épreuves jeunes, VTT obligatoire

13h15	Minimes/Cadets/Juniors/Séniors/Vétérans	2,5 km / 10 km / 1,25 km (XS)
-------	---	-------------------------------

Epreuve individuelle ou en relais

14h30	Cadets/Juniors/Séniors/Vétérans	5 km / 20 km / 2,5 km (S)
-------	---------------------------------	---------------------------

Renseignements : Jean Luc POULAIN - 06 07 48 44 70

Inscription internet :

<http://www.yvetot-triathlon.fr/>

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A partir de 10h00 : retrait des dossards à la salle du Vieux Moulin - Yvetot

Pour le XS :

12h30 : ouverture du parc à vélo

13h00 : fermeture du parc à vélo, puis briefing

Pour le S :

13h30 : ouverture du parc à vélo

14h30 : fermeture du parc à vélo, puis briefing

REMISE DES RECOMPENSES - 17H00



DUATHLON DU CAUX DIMANCHE 17 MARS 2024



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

DROITS D'INSCRIPTION

	Licencié FFTRI	Non licencié FFTRI
JEUNES	8 €	10 €
XS	20 €	22 €
S	30 €	35 €
RELAIS S	40 € par équipe	+ 2 € par concurrent

LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE AU VENDREDI 15 MARS à minuit.

Art.1 : Le règlement du Duathlon du Caux appliqué est celui de la réglementation FFTRI

Art. 2 : La licence FFTRI doit être présentée. Un formulaire médical est à remplir sur la plateforme klikego. Sans licence FFTRI, un pass compétition doit être souscrit.

Art. 3 : Pour les relais, les licences FFA ou FFC sont autorisées dans leur catégorie et sur la discipline courue (ex : licence FFC pour la partie vélo).

Art.4 : Chaque concurrent dispose de son propre équipement. Seuls seront fournis les dossards. Le port d'un casque rigide à la norme est obligatoire, jugulaire serrée à partir du moment où l'on prend son vélo jusqu'au moment où on le pose.

Art.5 : En vélo, il est interdit de rouler torse nu. Le drafting est interdit et le vélo CLM est autorisé. Les concurrents doivent respecter les règles du code de la route sous peine de carton rouge. Tout parcours coupé entraînera la disqualification du fautif. Tout véhicule suiveur est interdit et aucune aide extérieure n'est autorisée.



DUATHLON DU CAUX DIMANCHE 17 MARS 2024



Art.6 : Chaque concurrent devra respecter l'emplacement qui lui est attribué dans le parc à vélo par son numéro de dossard. Les allées doivent être maintenues dégagées. La circulation dans le parc vélo doit se faire à pied, vélo à la main. L'accès au parc est interdit à toutes personnes extérieures à l'organisation.

Art.7 : Le port du dossard est obligatoire sur le dos en vélo et sur le ventre en CAP. Le dossard doit être fixé sans pliure ni coupure avec 3 points d'attache.

Art.8 : Les décisions et sanctions des arbitres seront sans appel. La règle du carton bleu sera appliquée sur cette course. Tout carton engendrera 1 minute de prison sans possibilité de ravitaillement.

Art.9 : Toute inscription est définitive sans possibilité de désengagement ou de remboursement des droits d'inscription.

Art. 10 : Tous les concurrents sont tenus d'avoir un comportement correct à l'égard des membres de l'organisation, arbitres et bénévoles. Toute attitude jugée incorrecte entraînera la disqualification du concurrent et d'un rapport auprès de la commission de discipline.

Art.11 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant, ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de matériel et en cas de non-respect de la réglementation de la FFTRI, du code de la route et des consignes de sécurité présentées lors du briefing.

Art.12 : Droit de propriété intellectuelle et droit à l'image : Sauf volonté contraire, les participants sont informés, et par conséquent acceptent et autorisent expressément de se faire photographier par Yvetot Triathlon lors de l'épreuve du Duathlon du Caux, seul ou en groupe.

L'assistance médicale

La surveillance et les éventuelles interventions médicales seront assurées par des médecins assistés par la Sécurité Civile. L'équipe médicale se réserve le droit d'arrêter tout participant si son état de santé est incompatible avec la poursuite de la course.